

Ecosystème et Sol: Les sachets plastiques restent incontournables dans nos marchés et lieux publics



Environ 500 milliards de sacs en plastiques sont produits dans le monde chaque année, pour une durée d'usage moyenne de 20 minutes. Sur le continent africain, des pays comme l'Afrique du Sud, le Mali, le Sénégal, le Maroc ou plus récemment le Kenya ont déjà prohibé leur utilisation.

Qu'en t il du Bénin?

Au lendemain du vote et de la promulgation de la loi N° 2017-39 DU 26 DECEMBRE 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation; de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation des sachets en plastiques non biodégradable en République du Bénin le monde entier félicitait le Bénin de ce grand pas fait mais jusqu'à présent les sachets en plastique continuent de déambuler sur les étalages, dans nos marchés et lieux publics.

Tout porte à croire que des alternatives pour pallier aux sachets sont rares et insuffisants. Pourtant ce n'est plus un secret pour un citoyen, les sachets plastiques constituent un danger pour nos sols, le bien être des différents types

d'écosystèmes que nous avons.



Du marché Ouando (Porto Novo) au marché de Azèkè (Parakou) en passant bien sûr par le marché Dantokpa (Cotonou) et le marché Houndjro (Abomey) le constat des eco-citoyens qui assure la veille écologique est triste et piteux. D'aucuns diront que la loi est venue paradoxalement donner un coup de pouce à ce qui venait d'être interdit. Mais pour les usagers rencontrés ça et là, les autorités exécutives et législatives ont faillit pour n'avoir pas anticipé sur l'après sachets plastiques. Des vendeuses se disent être prêtes pour les sachets biodégradables mais les industries de production réputées en la matière semblent manquer de souffle par rapport aux besoins.



Au vu de tout et en dépit des efforts que doivent consentir les autorités exécutives et législatives dans l'application

stricte de la loi et l'accompagnement des structures proposant des alternatives d'une part et les citoyens dans le respect de la loi, il urge de mettre véritablement fin aux plastiques en général dans notre environnement car 400 ans est le temps moyen de décomposition d'un sac plastique. Ces sacs ou sachets en plastique rendent imperméable le sol surtout à cause sa non biodégradabilité.

Que dit la loi?

La loi dit en son Article 18 je cite <<Toute personne physique ou qui produit, importe, exporte, commercialise, distribue ou détient en stock les sachets non biodégradables contraire aux dispositions de la présente loi.

En tout état de cause, aucune importation n'est autorisée pendant la période transitoire.

Passé ce délai, tout sachets non biodégradables en circulation, en contravention aux dispositions de la présente loi est saisi et détruit conformément aux dispositions en procédures requises>>. Que force reste à la loi.

Le mouvement citoyen écologique 229EcoCitoyens espère l'application rigoureuse de la loi qu'on s'est tous fixé.

Actualité Ecocitoyenneté Durabilité